Contrat de Propriete

Objet : Le proprietaire, Sami ben salah , detient la pleine propriete du

local commercial situe a ariana.

Duree : La propriete est acquise de facon permanente a partir du

27/02/2022.

Depot de garantie : Aucun depot de garantie n'est requis.

Obligations du proprietaire : Assurer l'entretien et la maintenance du

local commercial, respecter les lois et reglementations locales

concernant la propriete.

Resiliation : Non applicable.

Fait a Tunis, le 20/02/2022.

Signature du proprietaire :